

## MAIRIE DE VILLEGLY-EN-MINERVOIS

# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2025 PROPOSE AU VOTE DU 31 MARS 2025

#### I- LE CADRE GENERAL DU BUDGET :

L'article L. 2313-1 du Code Générale des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires suivants :

- Annualité,
- Universalité,
- Unité,
- Equilibre,
- Sincérité.

Le budget constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'Assemblée délibérante <u>avant le 15 avril</u> de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'Assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile. Le vote du budget a eu lieu lors de la séance du <u>Lundi 31 Mars 2025 à 19h00</u>.

#### II- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

#### a) La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien :

Elle a été établie avec la volonté :

- . De <u>maîtriser les dépenses</u> de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- . De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- De mobiliser des subventions.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20250331-20250331DEL20-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2025

Publication: 01/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

DEPENSES		RECETTES	
CHARGES A CARACTERE GENERAL :	500 000 €	ATTENUATIONS DE CHARGES :	1 500 €
Entretien des bâtiments, achats matières, fournitures divers		Remboursement assurance maladie	
CHARGES DE PERSONNEL :	540 000 €	PRODUITS DE SERVICES :	127 600 €
Salaires du personnel		Concessions cimetière, droit permission voirie, cantine, remboursement CIAS, publicités panneau publicitaire, coupe de bois	
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE :	140 000 €	IMPOTS ET TAXES :	733 200 €
Indemnités élus, subventions aux associations, ONF, SDIS, Acti City		Taxes foncières bâti et non bâti, taxe sur les pylônes, taxe sur les droits de mutation, attribution de compensation de l'Agglo	
CHARGES FINANCIERES:	25 000 €	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS :	271 700 €
Intérêts des emprunts		Dotation Globale de Fonctionnement, Dotation de Solidarité Rurale, FCTVA	
CHARGES EXCEPTIONNELLES :	0€	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE :	83 500 €
		AUTRES PRODUITS FINANCIERS :	6 489 €
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT :	555 200 €	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE :	537 111 €
		OPERATIONS PATRIMONIALES	6 100 €
TOTAL GENERAL	1 760 200 €	TOTAL GENERAL	1 760 200 €

Les dépenses de fonctionnement représentent 1 205 000 € (hors virement à la section d'investissement).

Les recettes de fonctionnement représentent 1760 200 € (excèdent de fonctionnement reporté inclus).

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'<u>autofinancement</u>. C'est-à-dire la capacité de la commune à financer ellemême ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

## b) La fiscalité : les taux d'imposition 2025 sur les ménages : (Délibération en cours)

	TAUX VOTES	PRODUIT ATTENDU
Taxe Foncière sur le bâti	48.33 %	461 068 €
Taxe Foncière sur le non bâti	101.77 %	27 274 €
Taxe d'habitation (secondaire)	22.41 %	21 289 €
Taxe sur les pylônes électriques		32 307 €
Allocations compensatrices		6 476 €
Effet du coefficient correcteur		27 107 €
72 (2)	TOTAL	575 521 €

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 575 521 €.

## c) Les dotations de l'Etat : Stagnation de la DGF sur les 4 dernières années :

EXERCICE	DOTATIONS	Variation en € + 1 556 €	
2022	124 402 €		
2023	125 887 €	+ 1 485 €	
2024	126 854 €	+ 967 €	
2025	127 000 €	in a selection	

#### III- LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

# a) La section d'investissement prépare l'avenir : Vue d'ensemble

Elle est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

DEPENSES		RECETTES	
DIVERS / CAUTIONS :	2 500 €	FCTVA ET TAXES D'AMENAGEMENT :	153 000 €
REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS :	91 000 €	SUBVENTIONS :	388 499 €
PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS :	1 097 601 €	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE :	258 729 €
OPERATIONS PATRIMONIALES :	6 100 €	EMPRUNT ET CAUTIONNEMENT RECU:	100 502 €
RESTES A REALISER 2024 :	123 200 €	RESTES A REALISER 2024 : subventions	199 800 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2024 :	335 329 €	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :	555 200 €
TOTAL GENERAL	1 655 730 €	TOTAL GENERAL	1 655 730 €

- b) Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :
  - Eclairage public : parking tennis,
  - Leclairage public : Terrain de foot, église, boulodrome,
  - Aménagement de la traversée du village (2ième tranche),
  - Aménagement du cœur de village,
  - UTC : divers équipements,
  - Acquisition terrain futur cimetière,
  - Acquisition véhicule KANGOO,
  - Aménagement de l'aire de jeux du City,
  - Extension du centre médical,
  - Cadre de vie (divers petits investissements).
- c) Les subventions d'investissements attendues :
  - 4 De l'Etat : 178 500 €
  - **♣** De la Région : **49 800 €**

Du Département : 145 300 €
 De l'AGGLO : 176 700 €
 Du SYADEN : 30 000 €
 Du COVALDEM : 8 000 €.

#### d) Compétence voirie :

Date d'adhésion : **1**<sup>er</sup> **Janvier 2017** Financement par **fiscalisation**.

Montant des investissements : 900 000 €

Investissement 2024:0€.

#### IV- LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BUDGET : Récapitulatif

## a) Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement :

EXERCICE	DEPENSES	RECETTES
2021	813 491 €	1 268 312 €
2022	903 360 €	1 439 437 €
2023	922 143 €	1 239 777 €
2024	1 061 107 €	1 312 896€

b) Principaux ratios par habitant: INSEE au 1er Janvier 2025: 1245 habitants

- Lépenses réelles de fonctionnement/population : 967.87 €/an
- ♣ Produit des impositions directes/population : 588,91 €/an
- Recettes réelles de fonctionnement/population : 982,40 €/an

#### c) Etat de la dette:

Au 1er janvier 2025, la dette en capital représente 851 752 € répartis sur 11 emprunts.

L'annuité d'emprunts pour l'exercice 2025 s'élève à :

- **4** 90 468 € en capital (10 emprunts à taux fixe et 1 emprunt à taux variable),
- 4 24 447 € en intérêts.

Fait à Villegly, Le 25 Mars 2025

Le Maire,
Alain MARTY

# **ANNEXE**

Code Général des collectivités territoriales (article L. 2313-1)

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du Maire.